

L'INVITÉ

Un chômeur genevois vaut bien un travailleur européen

Il y a deux ans, entré en vigueur la nouvelle loi cantonale sur le chômage, destinée à résoudre deux grands problèmes: accélérer l'attribution des mesures d'aide au retour à l'emploi et prévenir le passage à l'aide sociale de chômeurs en fin de droit, capables de travailler, mais dont le profil ne correspond pas aux attentes actuelles du marché de l'emploi.

L'aide sociale apporte en effet un soutien matériel indispensable, mais pas le sens, l'identité professionnelle et les liens sociaux nécessaires pour vivre dignement en Suisse. En d'autres termes, il faut travailler pour exister!

Deux ans plus tard, sur le terrain, les résultats sont là: le système d'octroi de mesures a gagné en souplesse et en réactivité, l'analyse des freins à l'emploi s'affine, les aides publiques et privées à l'insertion sont plus ciblées. Le système novateur des emplois de solidarité a déjà créé 350 postes de travail dans des organisations d'utilité publique.

Tout n'est pas parfait pour autant. La croissance du chômage, liée à la crise, surcharge les professionnels de l'OCCE. Il reste bien des freins à l'insertion, comme le problème des effets de seuil. Certaines dispositions de la loi, de son application ou de son évaluation, font aussi débat, tels les salaires des emplois de solidarité. Ceux-ci doivent-ils être déterminés par rapport au marché principal de l'emploi, par rapport au marché complémentaire comme pour les travailleurs en situation de handicap ou selon un compromis ad hoc entre les partenaires sociaux?



CHRISTOPHE DUNAND

DIRECTEUR DE RÉALISE ET CHARGÉ DE COURS À LA HAUTE ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL

Enfin, les critères d'évaluation des emplois de solidarité restent peu clairs dans les débats. Éviter l'aide sociale est une priorité pour les personnes en fin de carrière. Accéder à une formation, puis à un emploi sur le marché principal, en est une autre pour les plus jeunes.

Par ailleurs, un système d'insertion, aussi bon soit-il, ne crée pas d'emploi et ne peut combler, à lui seul, les écarts de compétitivité entre les chômeurs locaux et les travailleurs qualifiés prêts à venir à Genève.

«Une piste pour éviter que la question des travailleurs européens ne devienne le principal thème de la politique genevoise»

La formation, la validation des acquis de l'expérience, le job coaching ou le reclassement sont incontournables mais insuffisants. A Réalise, nous constatons qu'il faut innover, à l'instar d'autres cantons et pays, en développant des programmes de coopération ambitieux entre les organisations de formation et d'insertion publiques et privées et les employeurs, pour développer les compétences des demandeurs d'emploi.

En effet, la prépondérance accordée aux diplômes pénalise les personnes qui disposent de compétences mais n'ont pas suivi de formation certifiante, ou fait valider les acquis de leur expérience professionnelle. Sur un marché de l'emploi très concurrentiel, ces profils, nombreux parmi les chômeurs genevois, sont confrontés aux candidatures de diplômés venus d'ailleurs.

La coopération entre employeurs et organisations de formation et d'insertion permettra d'anticiper les futurs besoins de recrutement. Les acteurs de l'insertion sélectionneront alors les demandeurs d'emploi au potentiel d'accès à ces postes.

Ils développeront en parallèle, avec les acteurs de la formation et les organisations professionnelles, les validations des acquis de l'expérience et les cours complémentaires nécessaires, pour leur permettre d'intégrer ces fonctions. Cette piste est prometteuse pour améliorer les effets du dispositif d'insertion et éviter que la question des travailleurs européens ne devienne le principal thème de la politique genevoise.

■ Réalise est une entreprise associative d'insertion sans but lucratif, créée en 1984.